

RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 17  
Voix favorables : 17  
Voix défavorables :  
Abstentions :  
Refus de prendre part au vote :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30/03/2023**

**DELIBERATION**  
**n°CA 2023-48**

***relative à la création du comité financier de l'école d'économie et de sciences sociales  
quantitatives de Toulouse-TSE***

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le Décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse, notamment son article 5,

Considérant que le conseil d'administration peut, dans le cadre de ses compétences, créer des commissions ad-hoc dont les modalités de désignation et de fonctionnement seront précisées par délibération du conseil d'administration.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué au sein de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE, un comité financier, chargé de valider les bénéficiaires du dispositif des primes d'intéressement, pour les personnels impliqués dans les activités du pôle formation du Grand Etablissement, sur proposition motivée par la Direction de l'Ecole.

**Article 2** : La composition du comité financier est définie comme suit :

- Jean-Brice Dumont, personnalité extérieure,
- Christian Gollier, personnalité extérieure
- Bénédicte Alziary, membre du conseil d'administration, collègue A
- François Poinas, membre du conseil d'administration, collègue B

**Article 3** :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

**Le président du conseil d'administration,**

**JEAN-BRICE DUMONT**